

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2020/6

2 juin 2020

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Appui de l'AIEA aux États Membres dans la lutte contre la pandémie de COVID-19

Rapport du Directeur général

Résumé

- Le présent rapport fait le point sur l'assistance fournie par l'Agence aux États Membres pour les aider à lutter contre la pandémie actuelle de COVID-19 et sur les mesures à venir.
- L'assistance fournie par l'Agence aux fins de l'utilisation de la réaction en chaîne par polymérase avec transcription inverse en temps réel (RT-PCR en temps réel) dans la lutte contre la COVID-19 s'inscrit dans le projet de coopération technique INT0098 (Renforcement des capacités des États Membres en matière de création, de renforcement et de rétablissement des capacités et des services en cas d'épidémie, de situation d'urgence ou de catastrophe), que le Conseil des gouverneurs a approuvé à sa réunion de novembre 2019 dans le cadre du programme de coopération technique 2020-2021 pour aider les États Membres à rétablir des capacités, des compétences et des services en cas d'épidémie, de catastrophe naturelle ou d'autre situation d'urgence.
- La RT-PCR en temps réel, technique de haute précision dérivée du nucléaire, permet de détecter les pathogènes viraux, notamment ceux qui provoquent des zoonoses telles que la COVID-19. L'Agence a renforcé les capacités des États Membres d'utiliser cette technique pour faire face à des épidémies précédentes de zoonoses, comme la grippe aviaire, la maladie à virus Ebola et la maladie à virus Zika.
- L'Agence aide 120 pays et territoires à faire face à l'épidémie de COVID-19. Plusieurs États Membres ont fourni un appui généreux, financièrement et en nature, permettant à l'Agence de répondre rapidement et efficacement aux besoins urgents de ses États Membres. L'Agence collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et est membre de l'équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19, dirigée par l'OMS.

- L'AIEA se prépare à lancer une nouvelle initiative pour déceler, contrôler, tracer et détecter rapidement les pathogènes de zoonoses à l'interface animal-homme. Baptisée ZODIAC (pour *Zoonotic Disease Integrated Action*, action intégrée contre les zoonoses), cette initiative renforcera la capacité de l'AIEA et de ses États Membres de se préparer aux menaces et épidémies de zoonoses et d'y faire face.

Appui de l'AIEA aux États Membres dans la lutte contre la pandémie de COVID-19

Rapport du Directeur général

A. Contexte

1. Soixante pour cent des agents pathogènes pour l'homme sont d'origine animale et 75 % des nouvelles maladies animales peuvent se transmettre à l'homme, provoquant des zoonoses comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS). En évoluant, les agents pathogènes peuvent s'adapter pleinement à l'organisme humain [comme l'ont fait les virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de la dengue].

2. En empiétant sur les habitats naturels et en modifiant l'utilisation des terres, notamment par la déforestation, l'homme favorise la multiplication des épidémies de zoonoses. Ce phénomène est exacerbé par la croissance démographique, la mobilité accrue des personnes et des biens et le changement climatique.

3. Les coronavirus sont des virus à acide ribonucléique (ARN) de la famille des *Coronaviridae*. Six de ces virus peuvent se transmettre à l'homme. Quatre causent des symptômes respiratoires légers tandis que les deux autres, le MERS et le SRAS, ont provoqué des épidémies meurtrières.

4. En décembre 2019, un nouveau type de coronavirus (SARS-CoV-2), responsable de la COVID-19, a été identifié. La maladie s'est propagée rapidement et, le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré que l'épidémie constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré que la flambée de COVID-19 était une pandémie. Au 26 mai 2020, le bilan mondial était de 5 370 375 cas confirmés d'infection dans plus de 215 pays et territoires et 344 454 décès signalés¹.

B. La technologie RT-PCR et ses applications

5. La RT-PCR en temps réel, une méthode d'amplification de l'acide désoxyribonucléique (ADN) dérivée du nucléaire, est une des méthodes de détection des pathogènes les plus sensibles, les plus éprouvées et les plus précises. Elle permet, en utilisant une enzyme, de répliquer (amplifier) un fragment spécifique de l'ADN d'un agent pathogène un milliard de fois en une heure seulement. Les scientifiques repèrent, surveillent et caractérisent ensuite cette amplification de l'ADN à l'aide de radio-isotopes ou

¹ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

en comptant les molécules fluorescentes spécifiques des réplicons. Cette technique de haute précision est une des méthodes de laboratoire les plus utilisées pour détecter le SARS-CoV-2.

C. Appui fourni antérieurement aux États Membres dans le cadre du programme ordinaire et du programme de coopération technique

6. On sait que depuis longtemps, l'Agence développe et déploie des techniques nucléaires et dérivées du nucléaire pour détecter rapidement et précisément les maladies animales et les zoonoses. Ces 20 dernières années, en partenariat avec la FAO, elle a formé et équipé des experts du monde entier afin qu'ils puissent utiliser la RT-PCR en temps réel pour détecter les principales maladies animales et zoonoses, comme la grippe aviaire, la maladie à virus Ebola et la maladie à virus Zika, recourant souvent à son réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (VETLAB). Créé par l'AIEA et la FAO pour combattre la peste bovine, ce réseau aide aujourd'hui les pays participants à améliorer la détection rapide et le contrôle des maladies animales et des zoonoses transfrontières.

7. Lors de l'épidémie de fièvre Ebola qui a touché l'Afrique de l'Ouest en 2014-2016, l'AIEA et la FAO, en collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ont aidé les pays d'Afrique à renforcer leurs capacités de diagnostiquer cette maladie et d'autres maladies animales et zoonoses de manière précise et sûre au moyen de la RT-PCR, dans le cadre du projet régional de CT RAF5073 (Renforcement de la capacité régionale de l'Afrique à diagnostiquer les zoonoses nouvelles ou réémergentes, dont la maladie à virus Ebola, et création de systèmes d'alerte rapide). Le travail en réseau a également été renforcé entre les acteurs nationaux de la santé humaine, de la santé animale et de la faune dans le cadre du concept



L'AIEA a travaillé avec 39 États africains pour renforcer les capacités nationales de diagnostic de la maladie à virus Ebola. (Photo : L. Gil Martinez/AIEA)

« Une seule santé », afin d'améliorer les systèmes d'alerte rapide aux niveaux national et régional. Plus de 140 experts africains des services vétérinaires et des services de santé publique ont été formés aux techniques moléculaires de diagnostic rapide des zoonoses dans de bonnes conditions de sécurité biologique et ont reçu le matériel et les trousseaux de diagnostic nécessaires pour réaliser les analyses. Plus de 250 experts africains ont également reçu une formation dans le cadre de cours nationaux afin de pouvoir réaliser des inspections sur le terrain et en laboratoire de manière sûre et sécurisée et prélever des échantillons sur des animaux malades (bétail et faune). Ces nouvelles compétences régionales ont été utilisées par les États Membres pour combattre très efficacement l'épidémie de grippe aviaire hautement pathogène qui s'est déclarée peu après. L'Agence continue de renforcer les capacités des États Membres de détecter les maladies et d'établir des systèmes d'alerte rapide dans toutes les régions du monde, dans le cadre de divers projets de coopération technique.



Des experts africains ont appris à réaliser des inspections sur le terrain et en laboratoire en toute sûreté et à prélever des échantillons sur des animaux malades. (Photo : L. Gil Martinez/AIEA)

8. En mars 2016, la maladie à virus Zika a été signalée dans 26 pays et territoires des Amériques. L'OMS a déclaré que l'épidémie de maladie à virus Zika constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Dans le cadre de projets de coopération technique financés au moyen du Fonds de réserve, l'AIEA a fourni du matériel de RT-PCR à 11 États Membres et formé 31 scientifiques et professionnels de santé dans ses laboratoires de Seibersdorf. Un appui a continué d'être fourni aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour détecter rapidement les cas d'infection au virus Zika dans le cadre du projet RLA5074 (Renforcement de la capacité régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes en matière d'approches de gestion intégrée du vecteur incluant un élément de la technique de l'insecte stérile, pour lutter contre les moustiques *Aedes* en tant que vecteurs d'agents pathogènes pour l'homme, en particulier du virus Zika). Ce projet vise à appuyer le renforcement des capacités de validation sur le terrain de la technique de l'insecte stérile (TIS) utilisée contre le moustique, vecteur de la dengue, du chikungunya et du virus Zika. Depuis la mi-2016, les pays participants ont reçu des formations, du matériel, des fournitures et des accessoires afin d'établir une base de données entomologiques de référence solide. À la fin de 2019, plus de 210 scientifiques de 16 pays participants avaient été formés aux différents éléments de la TIS et à son application.



Une formation de l'AIEA a aidé les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à déceler rapidement les cas d'infection à Zika. (Photo : O. Yusuf/AIEA)

D. Appui fourni actuellement aux États Membres dans la lutte contre la COVID-19

9. L'Agence aide actuellement les États Membres à lutter contre la COVID-19 dans le cadre du projet de coopération technique interrégional INT0098 (Renforcement des capacités des États Membres en matière de création, de renforcement et de rétablissement des capacités et des services en cas d'épidémie, de situation d'urgence ou de catastrophe). Ce projet a été élaboré sur la base des interventions menées avec succès par l'Agence pour répondre aux besoins urgents des États Membres, compte tenu de leur retour d'information concernant le type d'appui le plus susceptible d'être demandé et de la nécessité de produire un effet tangible sur le terrain le plus rapidement possible. L'objectif est de permettre à l'AIEA de répondre aux demandes croissantes d'assistance des États Membres face aux épidémies (telles que la maladie à virus Ebola en Afrique, la grippe aviaire en Asie, la dermatose nodulaire contagieuse en Europe et la maladie à virus Zika en Amérique latine) et aux conséquences des catastrophes naturelles dévastatrices (telles que les séismes et les inondations majeurs). Le projet interrégional a été conçu en prévision de ces épidémies et catastrophes, de façon que l'AIEA puisse fournir une assistance aux États Membres dans un cadre approprié et dans les délais voulus.

10. Le projet de CT INT0098, d'une durée de quatre ans, a été approuvé par le Conseil des gouverneurs à sa réunion de novembre 2019, dans le cadre du programme de coopération technique 2020-2021. Il s'agit d'un projet a/ (non financé), étant donné qu'il est difficile de prévoir le type de situations d'urgence auxquelles les États Membres devront faire face et l'ampleur de l'appui dont ils auront besoin. Il fournit un cadre d'intervention rapide en situation d'urgence et a déjà démontré son utilité et son efficacité dans la crise actuelle.

11. Dès le début de l'épidémie de COVID-19, les États Membres ont commencé à demander à l'Agence de les aider à utiliser la RT-PCR pour détecter les cas d'infection ; au 18 mars, 42 demandes avaient déjà été reçues. L'Agence a répondu immédiatement, réglant les détails techniques pour l'achat du matériel, des kits et des consommables nécessaires à la détection et contactant rapidement les fournisseurs appropriés pour connaître la disponibilité et le délai d'approvisionnement de l'équipement et du matériel requis. Le 24 mars, le Directeur général a approuvé la première série de commandes destinées à 42 États Membres dans le cadre du projet INT0098.



Contrôle d'un chargement de matériel expédié à un État Membre.
(Photo : MTPS/AIEA)

12. Au 25 mai, 120 pays ou territoires (41 en Afrique, 27 en Asie et Pacifique, 22 en Europe et Asie centrale, et 30 en Amérique latine et Caraïbes) avaient demandé l'aide de l'AIEA (figure 1) et elle la leur avait fournie ou était en train de le faire.



Le Maroc reçoit du matériel de l'AIEA pour lutter contre la COVID-19. (Photo : Ministère de la santé du Maroc)

13. L'équipement et le matériel fournis sont regroupés en colis contenant du matériel de détection (appareils et kits de RT-PCR en temps réel, réactifs et consommables de laboratoire) et du matériel de sûreté biologique, notamment des équipements de protection individuels permettant d'analyser des échantillons en toute sûreté. Plusieurs fournisseurs sont requis pour chaque colis, car aucun ne peut fournir tous les articles nécessaires à lui seul. L'Agence a donc passé commande auprès de cinq à six fournisseurs pour chaque colis. Vu le grand nombre de commandes nécessaires et la disponibilité limitée de l'appareil de PCR sur le marché, l'Agence a scindé ses commandes en quatre lots : 992 commandes ont été effectuées au 25 mai 2020, plus 138 commandes d'équipements de protection individuels. La figure 2 montre le nombre de commandes de chaque série.



Déballage de l'équipement envoyé par l'AIEA en Bosnie-Herzégovine. (Photo : bureau de communication du Centre hospitalier universitaire)

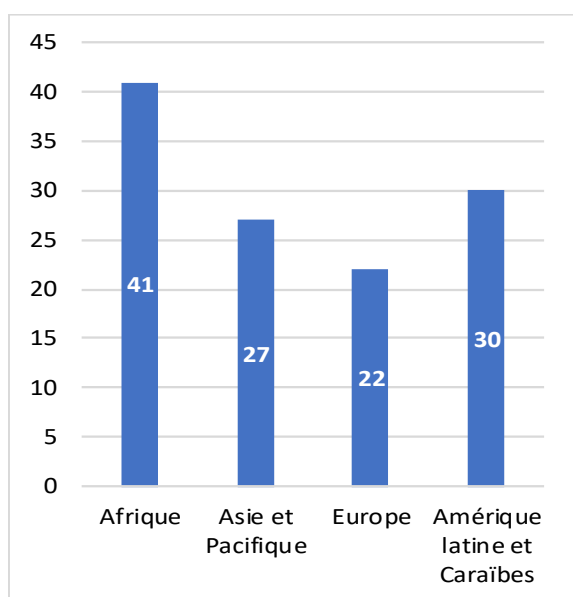


Figure 1 : Pays et territoires ayant demandé une assistance de l'AIEA (au 25 mai 2020).

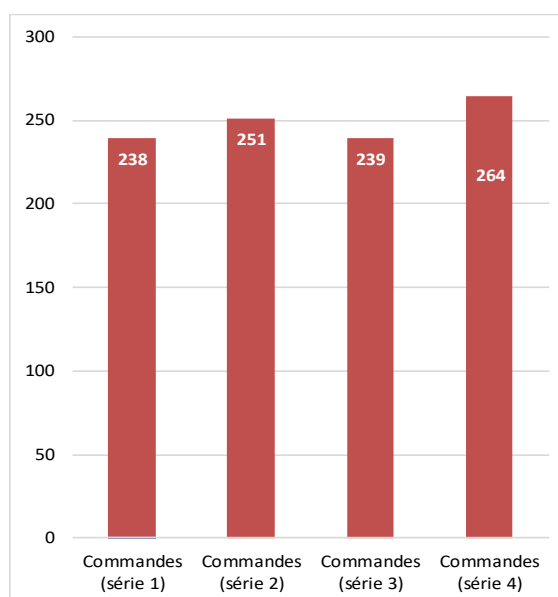


Figure 2 : Commandes par série (au 25 mai 2020).

14. La livraison des colis n'est pas des plus faciles. Les mesures de confinement, la réduction des opérations et des effectifs, les restrictions aux voyages à l'échelle mondiale, l'irrégularité des vols cargo et les autres restrictions provoquées par la COVID-19 bouleversent la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs et la logistique de la livraison finale aux pays, ce qui se traduit par des retards qui ont une incidence sur les délais initiaux prévus par les fournisseurs. L'Agence fait tout pour coordonner la production et l'expédition de l'équipement et du matériel nécessaires avec les fournisseurs et les transitaires afin de fournir cet appui urgent aux États Membres le plus vite possible. Elle s'efforce également de diversifier et d'améliorer ses sources d'approvisionnement et ses arrangements logistiques. À cette fin, elle est en train de conclure avec le Programme alimentaire mondial des Nations Unies un accord de prestation de services afin de pouvoir utiliser ses centres logistiques. Au 25 mai, 35 appareils de PCR avaient été livrés aux utilisateurs finaux dans 31 États Membres, 16 étaient en dédouanement dans les pays ou territoires de destination et huit étaient en transit (figure 3). D'autres chargements parviendront aux États Membres dans les semaines qui viennent.

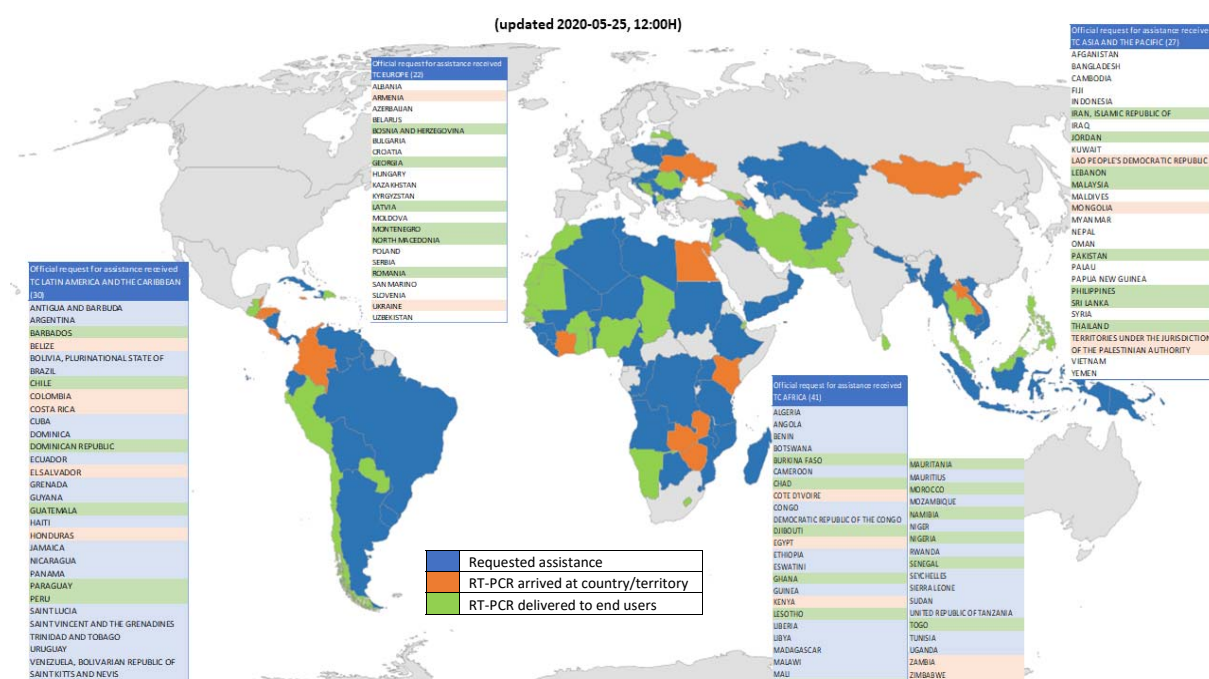


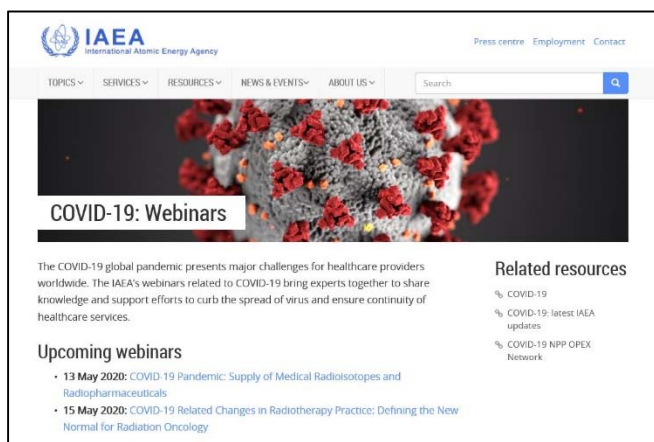
Figure 1 : Livraisons de matériel COVID-19 au 25 mai 2020².

15. Parallèlement à ces activités d'achats, l'Agence a élaboré en ses laboratoires de Seibersdorf un cours régional sur l'utilisation des techniques dérivées du nucléaire pour la détection de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19), notamment les mesures de sécurité biologique à prendre pendant le prélèvement et le traitement des échantillons. Ce cours, destiné à améliorer les connaissances théoriques et les compétences pratiques des professionnels de santé et des vétérinaires des États Membres touchés (ou à risque) en matière de sécurité biologique et de détection, devait se tenir du 30 mars au 9 avril. Il a été annoncé le 21 février, des formulaires de participation d'États Membres d'Afrique et d'Asie ont été reçus et des experts externes ont été pressentis. Malheureusement, il a dû être reporté en raison des restrictions aux voyages à l'échelle mondiale et des mesures nationales de confinement. En collaboration avec la FAO, l'AIEA a toutefois fourni des orientations sur la détection de la COVID-19 à 253 professionnels de laboratoires de 119 États Membres par l'intermédiaire du

² La présente carte, qui ne sert qu'à illustrer l'aide fournie par l'Agence dans le contexte de la pandémie de COVID-19, n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion du Secrétariat de l'AIEA ou de ses États Membres quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

réseau VETLAB. Les orientations et l'appui fournis comprennent des consignes générales pour déceler le virus conformément aux recommandations de l'OMS.

16. De plus, l'AIEA organise des webinaires pour aider les fournisseurs de soins de santé partout dans le monde à adapter leurs procédures standard face à la pandémie, de sorte qu'ils puissent continuer de dispenser leurs services tout en protégeant les patients, les travailleurs et le public. Dans le cadre de ces webinaires, elle conseille les professionnels de la médecine nucléaire, de la radiologie et de la radio-oncologie et présente des pratiques optimales concernant la politique de rotation, l'utilisation d'équipements de



protection individuels et d'autres considérations et expériences institutionnelles. Elle publie également des informations en ligne sur la COVID-19, sur une page spéciale du Human Health Campus³ qui contient des réponses aux questions fréquemment posées par le personnel de laboratoire et les professionnels de santé et des liens vers les enregistrements des webinaires, des articles sur la COVID-19 et d'autres ressources.

17. À ce jour, des webinaires ont été organisés sur les sujets suivants :

- La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) – les défis à relever par les services de médecine nucléaire (1 384 participants) ;
- COVID-19 Préparation des services de radiothérapie – vers un consensus sur les meilleures pratiques (en anglais, arabe, espagnol, français et russe, 2 817 participants au total) ;
- ESR Connect Special Reports – la radiologie au service de la lutte contre la COVID-19 (webinaire organisé conjointement par l'AIEA, la Société européenne de radiologie et la Société internationale de radiologie, plus de 500 participants) ;
- Interprétation des rapports de radiographie, tomodensitométrie et échographie thoraciques (webinaire organisé conjointement par l'AIEA, la Société européenne de radiologie et la Société internationale de radiologie) ;
- Réseau africain de radio-oncologie (AFRONET) (61 participants au total) ;
- La pandémie de COVID-19 : orientations à l'intention des services de médecine nucléaire (en anglais, arabe et français, 744 participants au total) ;
- Utilisation de la RT-PCR (webinaire organisé en coopération avec les laboratoires de référence de l'OMS) ;
- La pandémie de COVID-19 : approvisionnement en radio-isotopes médicaux et en radiopharmaceutiques (771 participants) ;
- La COVID-19 et le personnel de santé : radioprotection ;

³ <https://humanhealth.iaea.org/HHW/index.html>

- COVID-19 et RT-PCR : l'origine zoonotique du virus, sa transmission et son diagnostic chez l'homme – session avec des experts de l'AIEA, de la FAO et de l'OMS (544 participants de 94 pays).

18. Des orientations et des recommandations fondées sur les avis d'experts, les meilleures pratiques internationales, les publications récentes et les webinaires de l'AIEA ont été formulées et une synthèse de ces recommandations a été mise à la disposition des professionnels de santé. En outre, 15 vidéos pratiques sur le prélèvement, la manipulation et le traitement des échantillons, l'utilisation d'équipements de protection individuels et l'application de la RT-PCR à des fins de détection ont été réalisées en coopération avec des collègues brésiliens, et des réponses aux questions fréquemment posées sur la RT-PCR ont été produites au format audio.

19. En plus de fournir du matériel, des orientations et des consignes générales, l'AIEA a prévu une série d'autres cours techniques en ses laboratoires de Seibersdorf (Autriche). Ces cours porteront sur les aspects essentiels de la détection, de la caractérisation et de la surveillance du virus à l'interface espèces sauvages-espèces domestiques-homme, sur la sécurité biologique pendant le prélèvement et le traitement des échantillons, sur la contribution des techniques nucléaires et dérivées du nucléaire à l'identification de la COVID-19, sur les techniques permettant de caractériser précisément les souches de virus véhiculées par les animaux et sur les méthodes de contrôle de la propagation du virus dans l'environnement. Le premier cours devait avoir lieu du 30 mars au 9 avril 2020 mais, compte tenu de l'évolution rapide des restrictions aux voyages à l'échelle mondiale, les participants n'ont pas pu y assister. Il est maintenant prévu que ces cours aient lieu entre août et la fin de 2020. Des cours similaires seront aussi organisés dans les différentes régions, avec les capacités de laboratoire existant dans les États Membres.

20. À la demande de plusieurs États Membres, l'Agence a également examiné les conclusions d'essais concernant l'utilisation de rayonnements ionisants (gamma et faisceau d'électrons) pour stériliser des masques respiratoires, notamment N95 et FFP2, couramment employés par le personnel médical. Il en ressort que la radiostérilisation affecte la performance des filtre protecteurs des masques respiratoires et n'est donc pas une méthode valable. L'Agence préconise cependant l'utilisation de la radiostérilisation pour d'autres équipements médicaux.

E. Financement, et partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé

21. Plusieurs États Membres ont fourni de généreuses contributions extrabudgétaires au projet [a/INT0098](#) (Renforcement des capacités des États Membres en matière de création, de renforcement et de rétablissement des capacités et des services en cas d'épidémie, de situation d'urgence ou de catastrophe), dans le cadre duquel est fournie l'assistance d'urgence. L'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, le Japon, la Norvège, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée et le Royaume-Uni, ainsi que des entités privées, notamment la société pharmaceutique Takeda, ont promis des contributions extrabudgétaires et de l'assistance (voir tableau 1). Au 25 mai, des fonds extrabudgétaires à hauteur de 19,2 millions d'euros ont été alloués à cette fin.

22. En outre, l'AIEA a reçu de la Chine une contribution en nature d'une valeur de 1,84 million d'euros sous la forme d'équipement et de matériel de détection de la COVID-19.

Tableau 1 : Contributions extrabudgétaires*	
États Membres	Montant proposé/promis
Allemagne	500 000
Australie	46 023
Canada	3 268 401
Corée, République de	271 800
États-Unis d'Amérique	9 854 000
Fédération de Russie	500 000
Finlande	200 000
Japon**	3 000 000
Norvège	2 001 779
Pakistan	20 000
Pays-Bas	500 000
Royaume-Uni	574 713
Autres contributeurs	
Société pharmaceutique Takeda	4 320 774
Total	25 057 490
Contributions en nature	
Chine	1 842 000
Total	1 842 000
* Tous les montants sont en euros (taux UNORE de mai). Les montants promis mais non alloués ne sont définitifs qu'à l'acceptation officielle.	
** Le Japon a en outre contribué, à hauteur d'un million d'euros, à l'appui d'un projet de détection des pathogènes zoonotiques transfrontières nouveaux et réémergents à l'interface animal-homme, en lien avec l'épidémie de COVID-19.	

23. L'AIEA entretient une collaboration de plus en plus étroite avec la FAO et l'OMS depuis le début de l'épidémie de COVID-19 afin de répondre de manière coordonnée aux demandes des États Membres.

E.1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

24. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et la Division de la production et de la santé animales de la FAO échangent chaque jour des données et des informations et tiennent chaque semaine des visioconférences avec le siège et les bureaux régionaux de la FAO pour examiner les progrès accomplis et faire le point de l'assistance fournie aux États Membres.

25. Un programme de formation élaboré conjointement avec la FAO sera mis en œuvre lorsque les restrictions mondiales aux voyages à l'échelle mondiale seront levées. De plus, des consignes générales actualisées, des informations sur les réactifs et des données de validation ont été communiquées conjointement à plus de 253 laboratoires médicaux et vétérinaires effectuant des tests de dépistage de la COVID-19, dont beaucoup ont reçu des orientations et un appui personnalisés. La coopération et l'appui technique au niveau local ont été assurés par l'intermédiaire du réseau VETLAB.

26. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, en étroite coopération avec les divisions de la FAO apparentées, participe également à l'examen et à l'analyse de l'incidence de l'épidémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire mondiale.

E.2. Organisation mondiale de la Santé

27. Le dispositif de gestion de crise des Nations Unies a été activé pour la pandémie de COVID-19. Le 25 mars 2020, l'AIEA a rejoint l'équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19 (COVID-19 CMT), dirigée par l'OMS⁴, qui vise à faciliter et accorder les efforts des Nations Unies pour assurer une action cohérente et coordonnée, tirer parti des synergies et garantir le respect des principes de transparence et de responsabilité dans la lutte contre la COVID-19.

28. L'AIEA a désigné des points de contact pour la COVID-19 CMT et ses groupes de travail pertinents, notamment ceux chargés de la chaîne d'approvisionnement et de la communication. Le groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement a établi un dispositif d'achats conjoints et prévoit de fournir un appui logistique via divers couloirs. Le groupe de travail sur la communication, qui fait rapport à la CMT, coordonne et gère la communication externe sur l'épidémie de COVID-19, de sorte que tous les organismes des Nations Unies utilisent les rapports de situation et les tableaux de bord de l'OMS comme sources d'information faisant foi en matière de santé publique.

29. Par cette coopération renforcée, l'AIEA veille à ce que l'équipement et le matériel achetés pour répondre aux besoins de ses États Membres soit en adéquation avec l'action globale des Nations Unies.

F. La voie à suivre : détection rapide et action mondiale face à la zoonose

30. L'AIEA a été très active en ce qui concerne les épidémies transfrontières de maladies animales et de zoonoses et les situations d'urgence qui en découlent, notamment dans le cas des maladies infectieuses émergentes telles que l'Ebola, la grippe aviaire, le SRAS, le MERS et la COVID-19. Les événements récents montrent que les épidémies de zoonoses surviennent de plus en plus souvent. Pour prévenir les zoonoses, les maîtriser et en atténuer les conséquences, il faut une approche intégrée incluant toutes les parties prenantes. Des mesures d'assistance en situation d'urgence telles que celles prises actuellement face à la COVID-19 seront intégrées dans une approche globale comprenant l'identification, le contrôle, le traçage et la détection rapide des pathogènes zoonotiques à l'interface environnement-animal-homme, ainsi que la participation à l'intervention mondiale et face à une épidémie potentielle. Cette approche centrée autour de la recherche-développement et de l'innovation sera fondée sur les piliers suivants :

- Focalisation sur l'avantage compétitif et comparatif des techniques moléculaires et immunologiques nucléaires et dérivées du nucléaire ;
- Recherche et développement de la technologie en laboratoire, avec intégration des biotechnologies modernes (omiques et génomiques) ; et

⁴ La COVID-19 CMT comprend également le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation maritime internationale, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation de l'aviation civile internationale, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Département de la communication globale, le Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et d'autres membres dont la participation est jugée nécessaire.

- Extension de la portée des recherches et des études épidémiologiques à l'interface espèces sauvages-espèces domestiques-homme.

31. Pour la suite, afin d'être mieux préparée à relever le défi des zoonoses, l'AIEA se prépare à lancer une nouvelle initiative, appelée « Action intégrée contre les zoonoses » (ou projet ZODIAC, pour *Zoonotic Disease Integrated Action*). Le projet permettra de poursuivre et d'intégrer l'assistance fournie actuellement pour renforcer la capacité de l'AIEA et de ses États Membres de se préparer et d'agir face aux menaces et épidémies de zoonoses. Il portera notamment sur :

- l'amélioration des capacités nationales de surveillance, de détection rapide et d'intervention face aux zoonoses nouvelles ou réémergentes ;
- la disponibilité d'outils d'appui à la prise de décisions en temps réel pour des interventions rapides ;
- l'accès à des technologies nouvelles de détection rapide des zoonoses émergentes ;
- l'accès à des données concernant l'incidence des zoonoses sur la santé animale et humaine.

Annexe 1 : Liste des pays et territoires ayant demandé l'assistance de l'Agence (au 25 mai 2020)		
AFRIQUE (41 demandes officielles)		
Algérie	Kenya	Ouganda
Angola	Lesotho	République démocratique du Congo
Bénin	Libéria	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Libye	Rwanda
Burkina Faso	Madagascar	Sénégal
Cameroun	Malawi	Seychelles
Congo	Mali	Sierra Leone
Côte d'Ivoire	Maroc	Soudan
Djibouti	Maurice	Tchad
Égypte	Mauritanie	Togo
Eswatini	Mozambique	Tunisie
Éthiopie	Namibie	Zambie
Ghana	Niger	Zimbabwe
Guinée (État non membre de l'AIEA)	Nigeria	
ASIE ET PACIFIQUE (27 demandes officielles)		
Afghanistan	Liban	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bangladesh	Malaisie	Philippines
Cambodge	Maldives (État non membre de l'AIEA)	République arabe syrienne
Fidji	Mongolie	République démocratique populaire lao
Indonésie	Myanmar	Sri Lanka
Iran, République islamique d'	Népal	Territoires sous la juridiction de l'Autorité palestinienne
Iraq	Oman	Thaïlande
Jordanie	Pakistan	Viet Nam
Koweït	Palaos	Yémen
EUROPE ET ASIE CENTRALE (22 demandes officielles)		
Albanie	Hongrie	République de Moldova
Arménie	Kazakhstan	Roumanie
Azerbaïdjan	Kirghizistan	Saint-Marin
Bélarus	Lettonie	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Macédoine du Nord	Slovénie
Bulgarie	Monténégro	Ukraine
Croatie	Ouzbékistan	
Géorgie	Pologne	
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (30 demandes officielles)		
Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	El Salvador	Paraguay
Barbade	Équateur	Pérou
Belize	Grenade	République dominicaine
Bolivie, État plurinational de	Guatemala	Sainte-Lucie
Brésil	Guyana	Saint-Kitts-et-Nevis (État non membre de l'AIEA)
Chili	Haïti	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Colombie	Honduras	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Jamaïque	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela, République bolivarienne du

